# DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité

Ä AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal :

53

En exercice:

53

Présents:

35

N°112

REGISTRE DES DELIBERATIONS

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

**L'AN deux mille vingt-deux, le 22 septembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de ville - Salle du Conseil à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

<u>Etaient présents</u>: FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique, LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, HOCINE Massinissa, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents: BELAIR Katalyne, YAOU Fatima, YONNET-SALVATOR Evelyne.

Excusé : EMEL Maryse .

# Représentés par :

Monsieur Zishan BUTT Madame Nabila DJEBBARI
Monsieur Lewis CHARTIER Monsieur Samuel MARTIN
Madame Nadege NIFEUR Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Christiane DESCAMPS Monsieur Pierre SACK

Madame Annie VACHER Madame Maria Elisabete

GONCALVES PEIXOTO

Madame Safia BOUCHA Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Marie-francoise MESSEZ Monsieur Jerome LEGENDRE

Monsieur Zayen CHIKHDENE Madame Yasmina BAZIZ
Madame Margaux HOUIS Madame Mizgin OZHAN

Madame Sandrine DESIR Madame Kourtoum SACKHO

Monsieur Alain DESCAMPS Monsieur Dominique DANDRIEUX

Monsieur Jean Paul GILLY Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Monsieur Miguel MONTEIRO Madame Ling LENZI

Madame Solene DA SILVA Monsieur Philippe ALLAIN

Secrétaire de séance : Mizgin OZHAN

### Séance du Conseil Municipal du 22/09/22

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires Juridiques/Service de l'Administration Générale

OBJET : Subvention pour surcharge foncière d'un montant de 500 000 € au bénéfice de l'OPH d'Aubervilliers en vue de la reconstitution de l'offre de logements du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et d'hébergement collectifs de l'association "La Main tendue" sis 108 rue Jacques Salvator, à Aubervilliers

#### LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel HADJI-GAVRIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 252-5 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L 312-2-1;

Vu la délibération du conseil municipal du 25 novembre 2009 relatif au principe d'octroi d'une subvention pour surcharge foncière aux bailleurs sociaux ;

Vu le courrier en date du 27 juillet 2022 par lequel l'OPH d'Aubervilliers sollicite l'octroi par la Commune d'Aubervilliers d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 500 000€ permettant d'atteindre un équilibre financier pour le projet de reconstitution de l'offre de logements et d'hébergement de l'association « La Main Tendue » ;

Considérant que le projet de rénovation urbaine NPRU d'Aubervilliers qui prévoit la démolition la démolition du CHRS et des locaux administratifs situés au 10, rue des Cités 0 Aubervilliers de l'association « La Main Tendue » ;

Considérant que la nécessité de maintenir l'offre de logements et d'hébergement de l'association « La Main Tendue » sur le territoire communal ;

Considérant que le versement de cette subvention interviendra après signature d'une convention à conclure ultérieurement entre la ville d'Aubervilliers et l'OPH d'Aubervilliers.

Adoption à la majorité par 48 pour , 1 ne prend pas part au vote ( Pierre yves NAULEAU )

#### **DELIBERE:**

**DECIDE** l'octroi au bénéfice de l'OPH d'Aubervilliers d'une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 500 000€ permettant d'atteindre un équilibre financier pour le projet de reconstitution de l'offre de logements et d'hébergement de l'association « La Main Tendue » situé au 108 rue Jacques Salvator à Aubervilliers

Reçue en préfecture le : 26/09/22 Accusé en préfecture : 93-219300019-20220922-lmc126575-DE-1-1

Publiée le : 26/09/22

Certifiée exécutoire : 26/09/22

